



**MAIRIE DE CUZIEU**  
**10 Route de Veauche**  
**42330 CUZIEU**  
**04 77 54 88 32**  
[mairie@cuzieu.fr](mailto:mairie@cuzieu.fr)

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE DE  
LOCAUX POUR LA SALLE ERA JEAN  
NOAILLY**

**SOCIÉTÉ LIMPIDE NETTOYAGE**



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2024

Publication : 02/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Personne publique contractante :

Mairie de CUZIEU

Objet de la consultation :

Prestations de nettoyage de l'Équipement Rural d'Animation.

Ordonnateur :

Mairie de CUZIEU, Monsieur le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Receveur Municipal - Trésorerie de Feurs

**LE CONTRACTANT :**

Nom commercial et dénomination sociale : LIMPIDE NETTOYAGE, TERRADE Carole.

Adresse : 203 RUE DE LA FONT 42210 BELLEGARDE EN FOREZ

Adresse électronique : [ctg.limpidenettoyage@sfr.fr](mailto:ctg.limpidenettoyage@sfr.fr)

Numéro de téléphone : 06 09 80 93 80

Numéro de SIRET : 80938717800019 Code APE : 8121Z

S'engage sur la base de l'offre à exécuter les prestations demandées définies par la consultation.





- ✓ Intervention globale, qui comprend la grande salle, la petite salle et toutes les annexes soit 405 m<sup>2</sup> suivant le planning de la Mairie.
- ✓ Intervention petite salle, qui comprend la petite salle et toutes les annexes soit 145 m<sup>2</sup> suivant défini par le planning de la Mairie.

La prestation complémentaire « Vitres » se fera sur demande de la mairie via devis.

- la fourniture des produits et équipements nécessaires à ces prestations (matériel pour le nettoyage, produits de nettoyage). Les consommables (papier toilette, savon, sacs) sont fournis par la mairie.
- la mise en place des moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des tâches.

Le titulaire s'engage, dans l'exécution de sa mission, à respecter les textes législatifs, la réglementation et les spécifications en vigueur.

**Le titulaire s'engage à effectuer les prestations le lundi. L'intervention devra être terminée à 10H30.**

**ASSURANCES :**

Le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du code civil.

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

À tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation.

**RÉCLAMATION :**

En cas de prestations mal exécutées, la mairie prendra contact avec le prestataire qui s'engage à intervenir dans les 24 heures. Aucune facturation supplémentaire ne sera acceptée par la mairie.

**ACCÈS AUX LOCAUX :**

La Mairie dotera le prestataire de clés permettant l'accès aux locaux intéressés par les prestations.

Après chaque prestation les locaux devront être fermés.

En cas de non-respect de cette consigne la responsabilité du prestataire est engagée et les frais inhérents à un acte de vandalisme constaté seront à la charge de ce dernier.

En cas de perte ou de vol de ces clés, le titulaire du marché avisera la Commune de CUZIEU des exemplaires manquants. Ceux-ci seront remplacés et seront facturés au prestataire, au tarif en vigueur.

Si, pour des raisons importantes, des travaux exceptionnels sont à réaliser ou des travaux empêchent le déroulement normal de la prestation de nettoyage, un email sera envoyé au titulaire afin que les dispositions soient prises.

La fourniture en eau, les consommables (papier toilette – savon mains) et électricité sont à la charge de la collectivité.

La commune met à disposition de l'entreprise l'autolaveuse ARGOS.

**CLAUSES ENVIRONNEMENTALES :**

Le titulaire devra utiliser des produits non fournis par la collectivité avec des doseurs, permettant une bonne utilisation des produits en évitant le surdosage, et former le personnel à leur utilisation optimale.



Ces produits devront être adaptés aux surfaces à nettoyer.

Le titulaire proposera autant que faire se peut des produits répondant aux exigences d'un écolabel officiel ou équivalent.

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.

Le titulaire devra éviter tout éclairage superflu lors de la prestation et veiller à ce que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local.

Le titulaire devra informer le personnel concerné des précautions à prendre lors de l'utilisation des produits utilisés, et les former à l'utilisation efficace des dits matériels.

Les intervenants responsables de l'exécution des prestations auront systématiquement à leur disposition les fiches de données de sécurité des produits utilisés.

Le titulaire devra prendre toutes les mesures qui s'imposent (suivant les textes en vigueur) afin que son personnel puisse intervenir en toute sécurité.

#### DROIT ET LANGUE :

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Lyon est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

#### CONTACT MAIRIE :

Personnes à contacter pour les modalités d'intervention et toutes sujétions particulières :

Mairie de CUZIEU  
MME MONIER Valérie Secrétaire de Mairie  
10 Route de Veauche 42330 CUZIEU  
[mairie@cuzieu.fr](mailto:mairie@cuzieu.fr)  
Tel : 04 77 54 41 43

Services Techniques de la Mairie,  
M. BLANCHARD Simon, agent technique  
[services.techniques@cuzieu.fr](mailto:services.techniques@cuzieu.fr)  
Port : 06.32.66.63.90

Fait à Cuzieu, le 02/09/2024

Pour l'Entreprise,

LIMPIDE NETTOYAGE  
TERRADE Carole  
203 rue Lafont  
42210 Bellegarde en Forez  
Tél. 06 09 80 93 80 - Fax: 04 77 54 28 11  
Siret : 809 387 178 00019

Pour la Commune,

Le Maire,  
Jean François RASCLE

